



COMPTE RENDU DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) DU 26 JANVIER 2023

Le Comité Social d'Administration de l'Aude s'est réuni en seconde convocation le 26 janvier pour évoquer les suppressions d'emplois prévues dans le département en 2023.

En effet, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont décidé de boycotter la première convocation, le 25 janvier.

La séance débute par la lecture des déclarations liminaires, celle de Solidaires Finances Publiques en particulier (en pièce jointe).

Celle-ci dénonce les 6 suppressions d'emplois supplémentaires sur l'année 2023 mais également le fait que le règlement intérieur du CSA local n'est toujours pas publié, en raison de l'absence d'anticipation de la DGFIP.

Monsieur Pessarossi, DDFiP, confirme qu'il semble anormal que, depuis la parution de la note sur le sujet en 2020, peu d'informations aient été données par la Direction Générale...

Il apparaît que ce règlement intérieur « type » ne sera pas disponible avant, au mieux, mars 2023...

Cette situation est totalement inacceptable et indigne d'une Administration comme la DGFIP.

Le premier point inscrit à l'ordre du jour est alors abordé, à savoir la possibilité de 2 « ponts naturels » en 2023.

Lors de notre déclaration préalable lue le jour du boycott de la première instance, nous nous sommes étonnés de l'absence d'enquête réalisée auprès des agent(e)s du département afin de leur demander leur accord sur cette proposition, comme les années précédentes.

Aussi, nous sollicitons l'ajournement de ce point en attendant pareille procédure.

Le DDFiP indique qu'il compte répondre favorablement à cette demande de Solidaires Finances Publiques : ainsi, un sondage sur le sujet sera réalisé par l'envoi sur chaque boîte professionnelle des agent(e)s avec un résultat attendu avant la fin du mois de février.

Le sujet des emplois, seul sujet à l'ordre du jour de ce fait, est évoqué.

6 emplois seront donc supprimés en 2023 à savoir :

- 1 B au Centre de contact ;
- 1 B au Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Carcassonne ;
- 1 B au Service de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne ;
- 1 C au Centre de contact ;
- 1 C au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Carcassonne ;
- 1 C au SIP de Narbonne.

Par ailleurs, 1 poste d'AFIPA et 1 poste d'inspecteur principal sont créés en Direction par prélèvement sur 2 inspecteurs divisionnaires.

Nous avons réclamé dans notre déclaration préalable au boycott de la première instance que ces 2 postes de cadres supérieurs soient supprimés au profit des 6 emplois d'agent(e)s sacrifiés en 2023.

Le DDFiP indique que la création d'un poste de quatrième AFIPA a été demandée par la Direction précédente : il considère pour sa part que cette création ne se justifie pas.

En conséquence, il a demandé le gel pour 2023 de ce poste d'AFIPA à la Direction générale et espère, en 2024, la compensation par l'octroi d'un ou deux postes d'agent(e)s de catégorie B et/ou C.

Nous nous félicitons de cette annonce qui correspond à nos aspirations.

Quant aux postes d'inspecteurs divisionnaires, l'un d'entre eux correspond à un repyramidage (passage d'un inspecteur divisionnaire à un inspecteur principal) à la division des affaires juridiques.

L'autre correspond à la suppression d'un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) sur le secteur de Carcassonne.

Motif : le département de l'Aude compterait trop de CDL par rapport à la moyenne nationale des départements de même strate démographique !

Or, ne nous avait-on pas vanté le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » comme allant permettre d'améliorer le service rendu aux collectivités locales, l'expertise dédiée, le conseil de « proximité » et autres fariboles...

Dès cette opération finalisée, nous constatons les premières suppressions d'emplois de ces CDL dans le département de l'Aude...

Les autres suivront très rapidement à mesure, notamment, que le dispositif de « responsabilité des gestionnaires publics » fera sentir ses premiers effets (à compter de 2023).

Sur le sujet, cette évolution de la responsabilité des comptables publics conduit à un redéploiement d'un poste de cadre A « affaires juridiques » vers les « affaires économiques ».

En effet, il nous est expliqué que désormais, le sursis de versement des impôts et l'examen des non-valeurs amendes sont supprimés... comme les emplois afférents.

Toutefois, le transfert de la mission d'assiette de la taxe d'urbanisme étant opéré de la Direction des Territoires et de la Mer (DTM) vers la DGFIP, 2 emplois (1 B à Narbonne et 1 C à Carcassonne) sont créés au SdiF de l'Aude.

Or, il nous apparaît que l'évaluation des charges de travail n'a pas été correctement réalisée : seuls 2 emplois sont transférés alors que la DDTM de l'Aude comptait, outre ces 2 agent(e)s qui ne comptent pas suivre la mission, un nombre conséquent de contractuel(le)s affecté(e)s sur cette mission.

Notons que le stock des taxes d'urbanisme sera géré par la DDTM, seuls les flux concerneront le SdiF de l'Aude.

Concernant les 6 suppressions d'emplois, nous avons dénoncé chacune d'entre elles, tous les services impactés étant en surcharge de travail, voire en souffrance généralisée.

La suppression d'un(e) agent(e) au SIE est justifiée par le fait qu'il y aurait trop d'emplois sur le secteur de la fiscalité des professionnels dans l'Aude par rapport au niveau national (soit 2,4 emplois).

Les collègues du SIE apprécieront...

Quant au SGC de Carcassonne, l'antenne de Castelnaudary est concernée, pourtant maintenue grâce au combat mené par les élus, les usagers et les agent(e)s des Finances Publiques. Un poste d'agent était vacant depuis de nombreuses années (pour quelles raisons ?), il sera définitivement supprimé en 2023...

Pourtant, il nous semble que les SGC sont en grande difficulté, en témoigne le fait qu'ils disposent tous de l'Équipe Départementale de Renfort à demeure.

Là aussi, les promesses de professionnalisation, d'expertise, etc. sont balayées : l'objectif unique et ultime du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » était bel et bien de « rationaliser les structures », donc de diminuer les effectifs.

Enfin, du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public, les SIP et le Centre de contact sont très impactés par les suppressions d'emplois en 2023 (- 2 aux SIP, - 2 au Centre de contact).

Pourtant, les SIP vont se retrouver en première ligne pour ce qui concerne la prime carburant.

Par ailleurs, ils sont sollicités pendant la campagne de déclaration de revenu en soutien au Centre de contact, tâches qui ne sont bien entendu pas recensées.

Pourquoi avoir dès lors recruté 3 contractuel(le)s dans les SIP audois en 2022, 2 C à Narbonne et Carcassonne, 1 B à Limoux (qui a d'ailleurs démissionné quelques jours après sa prise de fonction) ?

Par ailleurs, pourquoi recruter 3 services civiques dans ces 3 SIP en 2022, payés 600,94 € mensuels ?

Idem au Centre de contact où 2 agent(e)s de catégorie C seront recruté(e)s en tant que contractuel(le)s pour cause de « vacances de postes non pourvus par les mouvements ».

Nous connaissons la réponse : ce ne sont pas les charges de travail qui diminuent mais la volonté de « grand-remplacer » des fonctionnaires par des contractuel(le)s corvéables à merci, mal formé(e)s et qui, au bout de 3 ans, iront pointer à Pôle Emploi, leur poste étant ensuite supprimé aux Finances Publiques.

Tout cela alors que 7 postes de catégorie B sont demeurés vacants à l'issue du mouvement de septembre 2022 et qu'ils n'ont même pas été proposés aux contrôleurs stagiaires.

Enfin, le DDFiP nous annonce qu'un(e) agent(e) de catégorie C sera recruté(e) par la voie contractuelle pour occuper des fonctions au secrétariat de Direction.

Certes, le besoin se fait effectivement sentir à ce poste mais pourquoi ne pas pallier également les emplois demeurant vacants dans les autres services ?

Monsieur Pessarossi précise également que la Direction a été vigilante afin que les agent(e)s victimes de ces suppressions d'emplois ne soient pas trop impacté(e)s.

Ainsi, il précise qu'en cas de difficulté, un(e) agent(e) pourra éventuellement bénéficier d'un détachement.

N'hésitez-pas à signaler votre cas à nos militant(e)s Solidaires Finances Publiques afin que nous puissions intervenir en amont.

Il est alors procédé au vote : les élu(e)s Solidaires Finances Publiques ont indiqué dans leur déclaration liminaire que nous n'y participerions pas, refusant de cautionner les suppressions d'emplois infondées et du fait de l'absence de prise en compte d'un vote qui ne pourrait être que défavorable.

Vote : FO (3) et CGT (2) Contre.

De nombreuses questions diverses sont alors posées.

Solidaires Finances Publiques rappelle que le CHSCT avait acté un recensement des télétravailleurs du département souhaitant bénéficier d'un fauteuil de bureau à leur domicile.

Celui-ci n'a toujours pas été réalisé à ce jour.

Le nécessaire sera fait dans les jours qui viennent.

Nous souhaitons également rappeler notre souhait, prévu là aussi en CHSCT, de pouvoir disposer dans le département d'un psychologue du travail pouvant intervenir en cas de conflits sur le lieu de travail, de risques psychosociaux avérés, etc. de façon à formaliser un diagnostic et des propositions d'actions.

Ce dispositif fonctionne dans d'autres départements de la région Occitanie et donne entière satisfaction, de même qu'aux Douanes.

Le DDFiP se montre intéressé par cette proposition.

Sur le sujet des souffrances au travail, Solidaires Finances Publiques a été avisé par le service « amendes » d'un mal-être certain : nous avons indiqué au DDFiP qu'il convenait de se préoccuper de cette entité avant que la situation n'empire davantage.

Enfin, le sujet du parking souterrain à la cité administrative doit désormais être impérativement réglé. Nous demandons que l'affectation de places de parking aux seuls cadres supérieurs, selon des critères opaques, soit revue et qu'un dispositif plus juste soit rapidement mis en place.

À savoir, soit un système de tirage au sort périodique, soit des places libres occupées par les premiers arrivants.

Nous serons vigilants pour qu'une solution pérenne acceptable par tous les agents soit rapidement adoptée.

La séance se clôt à 12H20.

En résumé, nous avons enfin assisté à une véritable instance de dialogue entre représentant(e)s du personnel et la Direction, sans invectives, ni prises à partie.

Nous avons constaté à notre grande satisfaction une volonté d'écoute attentive et bienveillante de nos revendications, propositions et objections au cours de cette séance.

Cette première réunion du CSA, en dépit des nombreuses imperfections du dispositif, est donc de très bon augure en vue de relations enfin apaisées dans ce département.